



ORDONNANCES

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 7 novembre 2011, les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-207**, exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 6201, rue Cartier, de l'obligation de fournir 1 unité de stationnement, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984, modifié).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-208**, édictant que la durée de stationnement maximale qu'une borne peut enregistrer est fixée à trois heures consécutives, du lundi au dimanche, sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, et ce, en vertu *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.R.V., chapitre C-4.1, article 3).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-209**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur à partir d'un véhicule hippomobile, lors de l'événement « *L'Autre Marché de Noël Angus* », qui se tiendra le 2 décembre 2011, de 14 h à 18 h, et le 3 décembre 2011, de 11 h à 15 h, sur les rues William-Tremblay et Augustin-Frigon, de même que sur les avenues du Midway et du Mont-Royal Est, et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-210**, permettant l'installation et le maintien d'une bannière sur un véhicule hippomobile et devant le 2600, rue William-Tremblay, du 2 au 3 décembre 2011, à l'occasion de l'événement « *L'Autre Marché de Noël Angus* », en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279, article 521).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2011-26-211**, permettant la circulation d'un véhicule hippomobile dans certaines rues du territoire de l'arrondissement de Rosemont La Petite-Patrie et de le stationner à un poste d'attente situé vis-à-vis le 2600, rue William-Tremblay, à l'occasion de l'événement « *L'Autre Marché de Noël Angus* » qui se tiendra le 2 décembre 2011, de 14 h à 18 h, et le 3 décembre 2011, de 11 h à 15 h, et ce, en vertu du *Règlement sur les véhicules hippomobiles* (R.R.V.M., chapitre V-1, article 22).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 15 novembre 2011,

M^c Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement